



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

DISCOURS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

AUX CITOYENS SUITE A LA TRANSMISSION
A L'ASSEMBLEE NATIONALE DU PROJET DE
LOI DE FINANCES POUR LA GESTION 2019

Béninoises et Béninois, Concitoyennes et Concitoyens, chers
Compatriotes,

La loi de finances est le document support le plus important dont dispose le Gouvernement pour opérationnaliser ses ambitions en matière économique et social.

Les dispositions de l'article 109 de la Constitution du 11 décembre 1990 et de l'article 94 du Règlement Intérieur de la Représentation Nationale exigent, chaque année, au Chef de l'Etat et à son Gouvernement de préparer et de déposer sur le bureau du Parlement le projet de loi de finances de l'année, au plus tard une (01) semaine avant l'ouverture de la session d'octobre. Ainsi, le Président de la République a, en respect de ces dispositions, transmis par décret n°2018-447 du 1^{er} octobre 2018, à l'Assemblée Nationale, le projet de loi de finances, gestion 2019.

En vertu des bonnes pratiques de transparence budgétaire et de gouvernance, le projet de budget a connu aussi bien à l'étape de la formulation qu'à celle de programmation et de budgétisation, la contribution des Organisations de la Société Civile et du Secteur privé dans le but de garantir son caractère participatif et inclusif pour tenir compte des besoins réels des populations et de notre économie.

Elaboré dans un contexte économique et financier favorable marqué par une activité économique mondiale relativement bonne, ce projet de loi vise à poursuivre la réalisation des projets phares du Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 dont le but est d'améliorer substantiellement les conditions de vie des béninoises et béninois grâce à la création de plus de richesse nationale.

En effet, le rythme de création de la richesse devrait atteindre en 2019 au moins un taux de 7,6% contre 6,8% attendu à fin 2018.

Le projet de loi de finances de l'année 2019 s'équilibre en ressources et en charges, à la somme de **1 877,543 milliards de FCFA**. Il est en augmentation de 14,625 milliards de FCFA par rapport à la loi de 2018.

Pour 2019, les prévisions de recettes budgétaires s'élèvent à 1 211,902 milliards de FCFA contre 1 135,609 milliards de FCFA en 2018. Quant aux dépenses, elles ressortent à 1 373,041 milliards FCFA contre 1 406,318 milliards de FCFA.

L'accroissement projeté des recettes internes est, entre autres, soutenu par le renforcement des mesures visant un meilleur rendement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de celles liées à la généralisation des caisses enregistreuses, et le renforcement des capacités d'investigation

et d'intervention des brigades anti-fraude.

Les ressources provenant de l'extérieur seront, quant à elles, constituées par des dons, des appuis budgétaires et des emprunts.

Quant aux dépenses, elles connaissent globalement une baisse de 33, 277 milliards de FCFA, en cohérence avec la politique budgétaire en cours de mise en œuvre.

- Les dépenses ordinaires s'élèvent à 824,489 milliards de F CFA, en hausse de 3,1% par rapport à l'année 2018. Cette augmentation est due, entre autres, à l'inscription au budget des ressources nécessaires pour l'organisation des élections législatives et au paiement des bourses et secours universitaires.
- Les dépenses d'investissement totalisent 439,800 milliards de FCFA. Elles sont destinées majoritairement : **(i)** au renforcement des infrastructures routières, énergétiques, éducatives, sanitaires et en eau potable ; **(ii)** à la construction des infrastructures sportives et culturelles ; **(iii)** à la promotion des filières agricoles telles que l'ananas, l'anacarde, les produits maraichers et **(iv)** à la création et à l'investissement dans de nouvelles filières de formation de courtes durées (2 ans) : formation au métier du bois, à l'agriculture, au tourisme et à la mécanique auto.

En gros, les mesures nouvelles contenues dans le projet de budget 2019 permettront :

- de mieux lutter contre la pauvreté à travers le renforcement des programmes sociaux tels que les microcrédits aux plus démunis, l'entrée dans une phase active du projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH), l'extension des mesures de gratuité dans le secteur de la santé par la construction des maisons de soins palliatifs et le renforcement des moyens du programme « cantines scolaires » ;
- d'améliorer les recettes publiques ;
- de relancer l'économie par l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance ; et,
- d'améliorer les conditions de vie des populations.

Tout en ne perdant pas de vue l'effort continu d'assainissement des finances publiques depuis avril 2016, le Gouvernement maintiendra l'essor de l'économie nationale indispensable pour assurer un meilleur bien-être à chaque Béninoise et Béninois. C'est pourquoi le Gouvernement

s'imposera la rigueur dans l'exécution de la loi de finances aussi bien pour ce qui est de la mobilisation des ressources que de la réalisation des dépenses envisagées.

Chers Compatriotes, les ambitions du Gouvernement ainsi développées et pour lesquelles des moyens financiers sont affectés aux différents départements ministériels, seront concrétisées dès que les Honorables Députés à l'Assemblée Nationale auront adopté le projet de loi de finances soumis à leur examen et vote.

Vive le Bénin !

Vive la transparence dans l'action publique !

Je vous remercie.